

MODALITES DE REGLEMENT | PROMOTION

2026

Nom, prénom de l'étudiant :

Date de naissance :

Montant des frais de scolarité à régler : 8700 € (dont 800€ versés en acompte)

NB : La CCI de Corse versera à l'étudiant une bourse de soutien à la scolarité de 1500 € avant le 31/12/2023

Je soussigné(e) (Nom et prénom du payeur)

Souhaite payer les frais de scolarité de KEDGE BACHELOR BASTIA par :

- 1. Acompte de 800 €** à verser par virement avant le 7 juillet 2023 (Veuillez préciser le nom et prénom de l'étudiant lors du virement)

Sur le Compte **CCI DE CORSE** au **Crédit Agricole de la Corse** :

IBAN : FR76 1200 6000 8130 2030 8201 020 – BIC : AGRIFRPP820

- 2. Règlement des frais de scolarité restant : 7900 €** (8700€ - 800€ versés en acompte)

Par chèque à l'ordre de la : *CCI DE CORSE*.

Par virement global : Sur le Compte **CCI DE CORSE** au **Crédit Agricole de la**

Corse : (Veuillez préciser nom et prénom de l'étudiant lors du virement)

IBAN : FR76 1200 6000 8130 2030 8201 020 – BIC : AGRIFRPP820

Par Prélèvement automatique (Joindre le RIB du payeur)

En 3 fois (2 x 2633€

En 5 fois (5 x 1580€)

En 10 fois (10 x 790€)

et 1 x 2 634€)

CONTRIBUTION A LA VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant devra s'acquitter d'une contribution de 95€ pour la nouvelle rentrée auprès du CROUS, au titre de la CVEC.

Vous devez vous acquitter de cette contribution sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> et nous fournir votre attestation d'acquittement avant le 15/09 en la téléchargeant dans votre dossier d'inscription

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

A :

le :

Signature